

La Berce de Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*)



C'est une plante invasive.
On la trouve le long des berges des cours d'eau, des fossés,
des routes, dans les prés ou les bandes enherbées et
les terrains vagues.

Elle est présente aussi en zone urbaine,
dans les jardins et les parcs.

LES ENJEUX



Sanitaire : sève photosensibilisante
libérant une **substance toxique**
provoquant des **brûlures**
(risque plus important de mai à octobre)

Ecologique : érosion des berges et
compétition avec les espèces locales

Economique : Coûts supplémentaires pour
l'entretien des terrains et berges affectées

COMMENT LUTTER ?

Pour lutter contre cette espèce, plusieurs techniques peuvent être mises en place (couper, faucher,...).
Mais il est nécessaire de **se renseigner** auprès de professionnels de **se protéger** et de **connaître les risques**.
Portez **gants**, **masque** et **lunettes** en cas d'action réalisée pendant la floraison.

Il est **INTERDIT** de la semer, de la planter,
de la multiplier ou de la transporter.

Elle est classée «Espèce exotique
Envahissante» de niveau 2.
(art R411-46 et R411-47 du Code de l'Environnement)

Fredon Hauts-de-France participe à la surveillance, la
prévention et la structuration de la lutte sur le territoire
des Hauts-de-France.



Les Bons Gestes

- Ne pas toucher,
- Ne pas jouer à proximité,
- Se couvrir le corps avant toute intervention
- Se protéger les yeux,
- Se laver soigneusement les mains après intervention,
- Laver les outils utilisés,
- Retirer ses vêtements sur l'envers,
- Laver (sans frotter) les zones concernées en cas de contact avec la plante.